

Les départs définitifs des enseignants-chercheurs de 2020 à 2027 : projection des évolutions par grande discipline

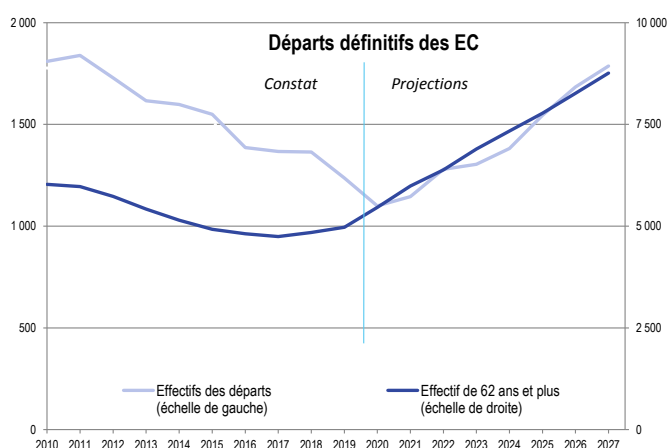
La réglementation relative aux retraites des fonctionnaires, dont les dernières évolutions datent de la loi de 2014, comporte des dispositions de réhaussement des âges réglementaires qui s'appliquent progressivement. Dès lors, l'âge moyen de départ des enseignants chercheurs titulaires (EC) des EPSCP devrait augmenter dès 2021. Au même moment, sous l'effet de phénomènes démographiques, la population des EC devrait voir ses départs se remettre à croître, notamment en sciences. Si l'on rapporte les départs aux effectifs en activité, ce devrait être les filières de LSH et de sciences qui cumuleraient des départs d'EC élevés et des hausses conséquentes du nombre d'étudiants.

Les départs baissent jusqu'en 2020 puis remontent fortement sous un effet démographique

La réglementation relative aux retraites des fonctionnaires, dont les dernières évolutions datent de la loi de 2014, a progressivement repoussé leur âge réglementaire d'ouverture des droits (ou âge légal de départ en retraite), de 60 à 62 ans ; en conséquence, l'âge moyen effectif du départ en retraite des enseignants-chercheurs titulaires (EC) du supérieur a augmenté de 2010 à 2016. Il s'est ensuite stabilisé jusqu'en 2019 (dernière année observée), du fait de la part croissante des départs des EC qualifiés dans les disciplines des sciences (*infra*), ceux-ci partant en moyenne 11 mois plus tôt que dans les autres disciplines.

Dans le même temps, entre 2010 et 2019, le nombre d'enseignants-chercheurs de 62 ans et plus a chuté de 17,5%. Ces deux phénomènes conjugués ont entraîné une forte baisse de l'ensemble des départs définitifs sur la période (-27,7%, *définition*).

Selon les projections du SIES (*Méthodologie*), ces départs, après un nouveau recul en 2020, devraient remonter, en raison d'un effet générationnel important : en effet, l'effectif des EC en activité et ayant 62 ans et plus serait multiplié par 1,8 entre 2019 et 2027.



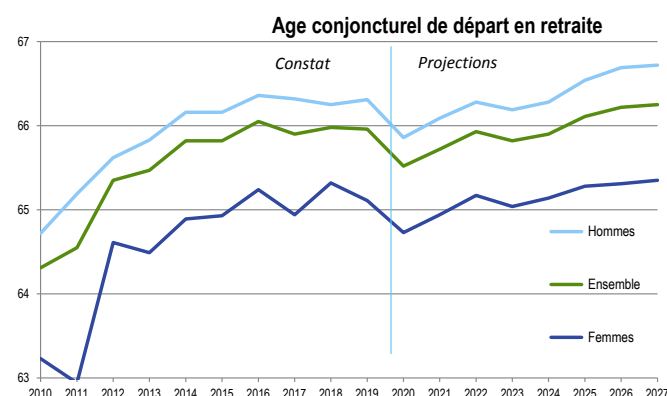
Champ : Enseignants chercheurs des EPSCP, France
Source : modèles MESRI-SIES, bases DGRH

L'âge moyen au départ en retraite augmentera avec les âges réglementaires

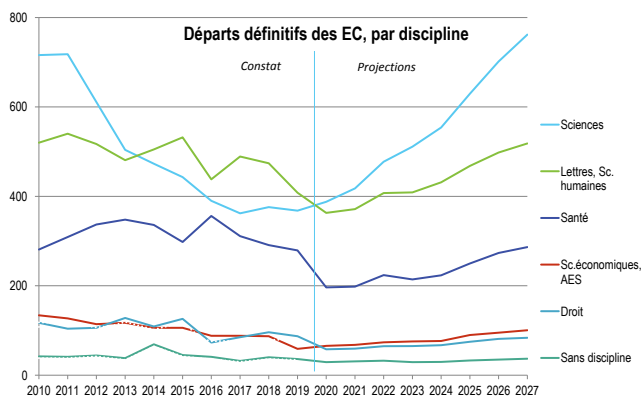
Les évolutions des âges au départ en retraite des EC seraient influencées, toujours, par celles des âges réglementaires. Ainsi, le recul de l'âge légal d'annulation de la décote, initié dès 2011, va se poursuivre. Par ailleurs, celui de l'âge limite débutera pour les générations partant dès 2020 : il passera de 65 ans fin 2017 à 67 ans en 2022. Or ces âges sont déterminants pour les EC : seul un quart d'entre eux part avant l'âge limite - principalement lorsqu'ils atteignent le taux plein - 17% partent précisément à cet âge limite et 43% obtiennent des dérogations et partent en retraite après, 33% partant même au moins 3 ans après (*NI SIES n°6, 2020*).

La féminisation et les départs massifs en sciences : deux facteurs qui atténueront cette augmentation

Du fait des recrutements antérieurs, la part des femmes augmentera sensiblement parmi les EC en âge de partir ; en conséquence, elles devraient constituer 34,5% des départs en 2027, contre 29,3% en 2019 (+5,2 point). De la même façon, le groupe de disciplines en sciences pèserait 42,4% des départs en retraites en 2027, contre 28,3% en 2019. Or, les femmes et les EC en Sciences (*supra*) partent en retraite bien plus tôt ; leur prépondérance accrue aura donc pour effet d'atténuer la hausse de l'âge au départ.



Champ : Enseignants chercheurs des EPSCP, France
Source : modèles MESRI-SIES, bases DGRH



Champ : Enseignants chercheurs des EPSCP, France
Source : modèles MESRI-SIES, bases DGRH

Une forte remontée des départs en sciences

Les départs annuels en sciences ont diminué de moitié entre 2010 et 2019, atteignant un niveau très bas, en raison d'un effet générationnel fort dans cette discipline. Ils devraient remonter aussi rapidement. Cette évolution en « V » tient surtout aux évolutions démographiques. Les effectifs des enseignants chercheurs titulaires (EC) de 62 ans et plus en activité, en baisse de 13% de 2010 à 2019, devraient croître de +130% jusqu'en 2027. Comme pour le total des EC, la féminisation des générations et l'augmentation de l'âge au départ viendront atténuer l'impact de la démographie.

La remontée des départs devrait être un peu plus modérée dans les sciences économiques et AES (+69%) et dans les Lettres et sciences humaines (LSH, +26%), voire même très faible dans les autres disciplines, en lien avec les évolutions des effectifs des EC de 62 ans et plus de chaque discipline.

LSH et sciences : des filières qui cumulent départs d'EC élevés et hausses conséquentes du nombre d'étudiants

Si l'on considère le taux de départs définitifs (ratio des départs et des effectifs des EC en activité), pour l'ensemble des disciplines, celui-ci a déjà baissé entre les deux périodes 2010-2014 et 2015-2019 ; il devrait reculer encore pour la période 2020-2024, à 2,2%, puis remonterait sur 2025-2027, à 2,9 %.

Pour sa part, la population des étudiants des universités augmenterait en moyenne de 0,4% de 2019 à 2024 puis 0,3% de 2024 à 2027 (scénario tendanciel, voir NI n°5, 2020). Pour la période 2025-2027, le cumul annuel moyen « accroissement + départs » s'établirait alors à +3,2%.

Si l'on détaille par discipline, les taux de départs en LSH et en santé sont habituellement élevés en raison de recrutements à des âges tardifs, par contraste avec celui des sciences (*supra*). Cependant, en deuxième période, le taux de départs en sciences devrait rejoindre quasiment la moyenne des disciplines. Enfin, si l'on tient compte des évolutions des effectifs étudiants par type d'enseignement et en posant que les EC (hors Professeurs agrégés) d'une discipline sont nécessairement très nombreux à enseigner dans les formations correspondantes, la filière des LSH présenterait alors les cumuls « accroissement + départs » les plus élevés sur les deux périodes (respectivement 3,0 % et 3,6 %), suivie par celles des sciences et de la santé pour la période 2025-2027.

Sonia BENNIS, Louis MEURIC
MESRI-SIES

Départs définitifs des EC et évolutions des effectifs étudiants (taux annuels moyens, en %)

Discipline	Âges moyens conjoncturels au départ en retraite		Taux de départs définitifs des EC * moyennes annuelles en %				% d'accroissement des effectifs étudiants **		Projection : cumul départs + accroissement (= 1 + 2)	
	2019	2027	Constat		Projection (1)		Scénario tendanciel (2)		2020-2024	2025-2027
			2010-2014	2015-2019	2020-2024	2025-2027	2019-2024	2024-2027		
Droit	66,5	66,4	2,9	2,4	1,6	2,1	0,6	0,2	2,2	2,2
Sc.économiques, AES	66,3	66,0	3,0	2,1	1,8	2,4	0,6	0,5	2,4	2,9
Lettres, Sc. humaines	65,6	66,1	3,4	3,1	2,6	3,3	0,4	0,4	3,1	3,7
Sciences	65,1	65,6	2,4	1,5	1,9	2,8	0,6	0,5	2,4	3,3
Santé	67,1	68,1	4,1	3,9	2,7	3,4	-0,2	-0,3	2,4	3,1
Sous-total	65,9	66,2	3,0	2,4	2,2	2,9	0,4	0,3	2,6	3,2
Sans discipline	67,4	68,0	4,5	3,7	2,9	3,4				
Ensemble	66,0	66,3	3,0	2,4	2,2	2,9				

* : rapportés à la population en activité de la discipline ; ratio hors PRAG et PRCE

** : Etudiants inscrits en inscription principale (tous niveaux, universités hors IUT)

Source : modèles MESRI-SIES, bases DGRH

Lecture : les effectifs étudiants des EPSCP du champ augmenteraient de 0,4% entre 2019 et 2024 en moyenne annuelle, tandis que les départs définitifs annuels dans l'intervalle (période 2020-2024) représenteraient 2,2% des EC en activité ; d'où un Cumul annuel départs + accroissement de +2,6 %.

Départs définitifs : départs en retraite, y compris retraites après surnombre, et autres départs définitifs

La mention « sans discipline » représente les EC des grands établissements (ENS, EHESS, Dauphine...)

Méthodologie : Les projections s'appuient sur une modélisation des probabilités de départ, modélisation réalisée sur la base des départs constatés des EC titulaires de 2015 à 2019. Ces modèles comportementaux, ainsi établis pour deux sous-populations distinctes (universités et grands établissements / centres hospitalo-universitaires), permettent ensuite de simuler les départs futurs des EC encore actifs, pour les années 2020 et suivantes. Notamment, la modélisation des départs en retraite après l'âge d'ouverture des droits (AOD) prend en compte plusieurs facteurs : l'atteinte de l'âge limite, de l'âge limite +3 ans, le corps d'appartenance précis de l'EC, le lieu de travail, la nationalité et la discipline. Ainsi, les professeurs d'université (PR) partent plus tard que les maîtres de conférences (MCF). De même, les MCF des grands établissements partent plus tard que la moyenne, ainsi que les enseignants d'Île-de-France et les ressortissants étrangers. Enfin, les disciplines où l'enseignant est qualifié puis titularisé le plus tôt permettent de partir plus tôt (voir « L'État de l'emploi scientifique en France »).

Ces projections, élaborées en mai 2020, ne préjugent pas d'une réforme des retraites à venir ni des conséquences de la pandémie de la Covid-19 : économiques, sur la stratégie des étudiants vis-à-vis de leurs études, notamment les étudiants étrangers, et le bouleversement à venir des méthodes d'enseignement et des conditions de travail des enseignants.

Pour en savoir plus :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, « statistiques et analyses » À paraître : « L'État de l'emploi scientifique en France » – édition 2020

Note d'information du SIES n°6, 2020 : « Les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2018 à 2024 »

Note d'information du SIES n°5, 2020 : « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur, rentrées de 2019 à 2028 »